

La réduction générale des cotisations patronales

Jusqu'ici, nous avons calculé les cotisations patronales au taux plein. Mais pour la plupart des salaires, l'employeur ne paie pas tout : une réduction vient alléger sa facture. En 2026, elle a changé de nom et de règles : c'est la **réduction générale dégressive unique**, souvent abrégée en **RGDU**.

À LA FIN DE CETTE FICHE, VOUS SAUREZ

- ✦ Expliquer à quoi sert la réduction générale et ce qui a changé en 2026.
- ✦ Dire quels employeurs et quels salariés en bénéficient.
- ✦ Lister les cotisations qu'elle allège, et celles qu'elle ne touche pas.
- ✦ Utiliser les deux chiffres clés de 2026 : le SMIC de référence et la limite de 3 SMIC.

1. Le principe : plus le salaire est bas, plus la réduction est forte

La réduction générale est un **rabais sur les cotisations patronales**, accordé par l'État pour faire baisser le coût du travail. Elle ne change rien pour le salarié : son brut, ses cotisations et son net restent les mêmes. Seul l'employeur paie moins.

Son montant dépend du salaire, comparé au SMIC :

- ✦ au niveau du **SMIC**, la réduction est **maximale** : près de 40 % du salaire brut ;
- ✦ plus le salaire monte, plus elle **diminue** (on dit qu'elle est « dégressive ») ;
- ✦ juste avant **3 SMIC**, elle ne vaut plus que 2 % du brut ;
- ✦ à partir de **3 SMIC**, il n'y a **plus de réduction** du tout.

SALAIRE BRUT MENSUEL (TEMPS PLEIN)	RÉDUCTION DU MOIS	EN % DU BRUT
1 823,03 € (1 SMIC de référence)	725,75 €	39,81 %
2 400,00 €	462,96 €	19,29 %
3 000,00 €	299,70 €	9,99 %
4 000,00 €	158,00 €	3,95 %
5 469,09 € et plus (3 SMIC)	0,00 €	0 %

Montants pour une entreprise de moins de 50 salariés. Nous verrons comment les calculer dans la [fiche 2.4.2](#).

2. Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2026

Avant 2026, l'employeur cumulait **trois** allègements différents :

- ✦ la réduction générale, dite « réduction Fillon », qui s'arrêtait à 1,6 SMIC ;
- ✦ un **taux réduit de cotisation maladie** (7 % au lieu de 13 %) pour les salaires les plus bas ;
- ✦ un **taux réduit d'allocations familiales** (3,45 % au lieu de 5,25 %), lui aussi réservé aux salaires les plus bas.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, ces trois dispositifs sont **fusionnés en un seul** : la RGDU. Les deux taux réduits ont disparu. Concrètement :

- ✦ on applique **toujours le taux plein** : 13 % pour la maladie et 5,25 % pour les allocations familiales, quel que soit le salaire. C'est ce que nous avons fait dans les fiches précédentes ;
- ✦ tout l'avantage passe désormais par **une seule ligne de réduction**, qui va jusqu'à 3 SMIC.

ATTENTION AUX ANCIENS BULLETINS

Sur un bulletin de 2025, vous verrez encore une cotisation maladie à 7 % et une ligne « réduction Fillon ». Ce n'est pas une erreur : c'étaient les règles de l'époque. Ne les recopiez pas sur un bulletin de 2026.

3. Qui en bénéficie ?

Côté employeur : presque tous les employeurs du secteur privé, dès lors qu'ils cotisent à l'assurance chômage pour leurs salariés. Les particuliers qui emploient une aide à domicile en sont exclus. Aucune démarche n'est à faire : la réduction s'applique directement sur le bulletin et se déclare dans la DSN.

Côté salarié, deux conditions :

- ✦ l'employeur cotise à l'assurance chômage pour lui. C'est le cas de la grande majorité des salariés, en CDI comme en CDD, à temps plein comme à temps partiel ;
- ✦ sa rémunération est **inférieure à 3 SMIC**.

Il n'y a pas de salaire minimum pour en profiter : un salarié à temps partiel payé au SMIC y a droit, sur la base de ses heures.

4. Quelles cotisations sont allégées ?

La réduction vient en déduction de la plupart des cotisations patronales, mais pas de toutes.

ALLÉGÉES PAR LA RÉDUCTION	NON CONCERNÉES
Maladie, maternité, invalidité, décès	Toutes les cotisations salariales
Retraite de base (vieillesse)	Mutuelle et prévoyance
Allocations familiales	AGS (garantie des salaires)
Accidents du travail, dans la limite de 0,49 point	Formation professionnelle, taxe d'apprentissage
FNAL et contribution solidarité autonomie	Dialogue social, versement mobilité
Retraite complémentaire Agirc-Arrco (6,01 points)	Part des accidents du travail au-delà de 0,49 point
Assurance chômage (4 points)	

C'est pour cela que la réduction ne peut pas dépasser environ 40 % du brut : c'est à peu près le total des taux patronaux qu'elle couvre.

5. Les deux chiffres clés de 2026

Tout le calcul repose sur un **SMIC de référence**. En 2026, il y a une particularité importante : **deux SMIC coexistent**.

QUEL SMIC ?	HORAIRE	MENSUEL (151,67 H)	SERT À...
SMIC payé au salarié	12,31 € depuis le 1 ^{er} juin 2026 (12,02 € avant)	1 867,02 €	Vérifier que le salaire est au moins égal au minimum
SMIC de référence de la réduction	12,02 € toute l'année	1 823,03 €	Calculer la réduction générale

Le SMIC a augmenté le 1^{er} juin 2026, mais le Gouvernement a décidé (décret du 12 juin 2026) de **garder 12,02 €** pour calculer la réduction pendant toute l'année. Résultat : la limite de 3 SMIC ne bouge pas non plus.

LIMITE DE LA RÉDUCTION EN 2026

3 × 1 823,03 € = 5 469,09 € brut par mois

Pour un temps plein. Au-dessus, pas de réduction.

LE PIÈGE À ÉVITER

Un salarié payé au SMIC de juin (1 867,02 €) ne touche plus la réduction maximale : son salaire est un peu **au-dessus** du SMIC de référence (1 823,03 €), donc la réduction est un peu plus faible. C'est normal. Utiliser 12,31 € dans le calcul de la réduction serait une erreur, que l'Urssaf peut redresser.

6. Et notre salarié ?

Notre salarié non cadre gagne 1 971,71 € brut pour un temps plein, dans une entreprise de moins de 11 salariés :

- ✦ il est bien **sous la limite** de 5 469,09 € : il ouvre droit à la réduction ;
- ✦ son salaire est proche du SMIC de référence (environ 1,08 SMIC) : la réduction sera **importante**.

Dans la fiche suivante, nous la calculerons pas à pas : elle s'élève à **643,76 €** ce mois-ci, sur 884,54 € de cotisations patronales.

L

LE CONSEIL DE LUC

Avant de vous lancer dans le calcul, vérifiez toujours deux choses : l'effectif de l'entreprise (moins ou au moins 50 salariés, cela change la formule) et la période de paie (pour 2026, c'est 12,02 € de janvier à décembre). La plupart des erreurs de réduction viennent de là.

À RETENIR

Depuis 2026, une seule réduction, la RGDU, remplace la réduction Fillon et les taux réduits maladie et allocations familiales. Elle allège la plupart des cotisations patronales, est maximale au SMIC (près de 40 % du brut) et disparaît à 3 SMIC. En 2026, on la calcule avec un SMIC de référence gelé à 12,02 € de l'heure, soit 1 823,03 € par mois et une limite de 5 469,09 €.